

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de la Plateforme PMD2X de l'Institut Jean Barriol (FR2843) sont fixés selon les modalités suivantes : (les prix affichés sont hors taxe)

Diffraction sur poudres :

	Laboratoires de l'université de Lorraine	Laboratoires extérieurs du secteur public	Secteur privé
Mesures rapides avec analyse (2h)	50 euros / échantillon	60 euros / échantillon	125 euros / échantillon
Mesures longues avec analyse (15h)	125 euros / échantillon	150 euros / échantillon	300 euros / échantillon
Analyse des données , formation théorique	100 euros / heure	120 euros / heure	150 euros / heure
Formation pratique	110 euros / heure	130 euros / heure	160 euros / heure

Diffraction sur monocristaux :

	Laboratoires de l'université de Lorraine	Laboratoires extérieurs du secteur public	Secteur privé
Mesure et réduction des données	100 euros / échantillon	120 euros / échantillon	210 euros / échantillon
Résolution et affinement structural	75 euros / heure	80 euros / heure	150 euros / heure
Formation	80 euros / heure	90 euros / heure	160 euros / heure

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et dans les locaux de l'Institut Jean Barriol, et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 février 2020

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 MARS 2020